

## Réponse du Pr Staccini 08/12/22

Les étudiants de LAS 1 se questionnent quant à la nature de l'acte de télémédecine dans le cas suivant (tiré des annales de PACES, 2021) :

**« Un patient transmet de façon sécurisée et automatique des données issues de capteurs physiologiques à son médecin traitant à distance pour attendre de lui un conseil ou la modification, le cas échéant, de sa prise en charge. »**

Certains pensent qu'il s'agit de téléconsultation, d'autres pensent qu'il s'agit d'une téléexpertise.

Pouvez-vous nous aider à trancher SVP ?

**« Il faut reprendre la définition**

**Télé expertise c'est entre 2 professionnels de soins... »**